

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2347

2 décembre 2009

SOMMAIRE

AI Global Strategies S.A.	112615	Parax S.A.	112621
Asia Property Fund	112656	PAS Luxembourg, S.à.r.l.	112611
AXA Mezzanine II S.A., SICAR	112650	Polypecu S.A.	112615
Azul Lusitano S.A.	112624	PTC Essen Capital S.A.	112644
Bluesprings S.A.	112634	Radio-Music International	112624
CC Real Estate S.A.	112630	RegEnergys Finance (Luxembourg) S.à r.l.	112642
Cemex Global Funding S.à r.l.	112646	Regus Business Center Luxembourg S.A.	112654
Comptoir de Luxembourg s.à.r.l.	112619	Reyl Conseil S.A.	112632
DH K S.à r.l.	112624	Reyl Conseil S.A.	112649
Eastern Europe Real Estate Opportunities Sicar, S.à r.l.	112644	Rubyto Investments S.A.	112634
E.F.IM. S.A.	112632	Schneider & Lieser Lux S.à r.l.	112630
Fotex Holding	112611	Schroter Holding AG	112610
General Mediterranean Holding	112610	SIFC Office & Retail S.à r.l.	112616
Gordon March S.A.	112621	SIFC Office & Retail S.à r.l.	112646
JCS S.à r.l.	112630	S.I.I.G. S.A.	112644
JFDA S.A.	112615	Société d'Engineering et de Participations Immobilières	112616
Lucis S.A.	112637	Sodevibois	112655
Magimmo S.A.	112656	Soficam	112655
Magimmo S.A.	112656	Standard Software and Firmware Services S.A.	112610
Maurits Holding II SA	112637	Towers Investments Sicar, S.à r.l.	112649
Maurits Holding S.A.	112641	VECTIS Group S.A.	112642
MD Mezzanine S.A., SICAR	112638	Violtje Investering	112656
NASDAQ OMX Holding Luxembourg Sarl	112655	Welsh S.A.	112641
No Limit International S.A.	112619	Western Investments Capital S.A.	112621
Novalis S.A.	112630	WP International IV S.à r.l.	112635
Obeche	112610		
Overseas Properties, Ltd. S.A.	112654		

Schroter Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 64.373.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009143604/10.

(090173595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Obeche, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 47.475.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 25 mars 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 330 du 9 septembre 1994. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 16 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 592 du 29 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 850 du 5 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 NOV. 2009.

OBECHE

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009143602/19.

(090173820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

SSFS S.A., Standard Software and Firmware Services S.A., Société Anonyme Unipersonnelle (en liquidation).

Siège social: L-1741 Luxembourg, 75, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 17.416.

Les comptes annuels au 10 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009143605/11.

(090173585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

General Mediterranean Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 16.453.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 20 mai 2009 à 10.00 heures à Luxembourg

Le Conseil d'Administration a le profond regret d'acter le décès de Monsieur Guy GLESENER survenu brutalement le 26 mars 2009.

Il n'a pas été remplacé, le nombre des Administrateurs est de 9.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009144500/14.

(090174611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

PAS Luxembourg, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.564.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 octobre 2009

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant B.
2. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant B.
3. M. Cédric CARNOYE, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 14 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.
4. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 NOV. 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PAS Luxembourg, S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009144490/21.

(090174710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Fotex Holding, Société Européenne.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 146.938.

—
L'an deux mil neuf, le 1^{er} octobre 2009

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz. s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société européenne "FOTEX HOLDING", avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, constituée en Hongrie suivant acte du 31 décembre 2008 et inscrite au registre de commerce de Budapest sous le numéro Cg. 01-20-000003,

transformée en société de droit luxembourgeois aux termes d'un acte reçu le 04 juin 2009 par le Notaire Anja HOLTZ, soussignée, publié au Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations numéro 1427 du 23 juillet 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de sous le numéro B 146.938.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures et choisit comme président Monsieur Gabor VARSZEGI, comme secrétaire, Monsieur David VARSZEGI et comme scrutateur Monsieur Benoît de BIEN, tous avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Adaptation et modification des décisions adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juin 2009:
 - 1.1) Précision quant à la composition du capital social: l'intégralité du capital social s'élève à trente millions cinq cent quarante-trois mille neuf cent trente-trois euros (30.543.933,- €) divisé en septante millions sept cent vingt-trois mille six cent cinquante (70.723.650) actions ordinaires et deux millions (2.000.000) d'actions à dividendes privilégiés de quarante-deux centimes d'euros (0,42€) chacune.
 - 1.2) Modifier à l'article 5.2 des statuts les mots "Parts bénéficiaires" en "Actions à dividendes privilégiés"
 - 1.3) Modifier la 2^{ème} phrase de l'article 5.2 des statuts comme suit: "Les "Actions à dividendes privilégiés" sont dotées d'un droit identique aux actions ordinaires en cas de liquidation ou de dissolution."
 - 1.4) Modifier l'article 13 des statuts afin d'ajouter que les Membres du comité d'audit peuvent être actionnaires de la société
 - 1.5) Modifier l'article 15 des statuts concernant la date de l'assemblée générale annuelle, laquelle aura lieu le 26 avril. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée sera reportée de deux jours ouvrables.
 - 1.6) Modifier l'adresse de Madame Anna RAMMER: 1028 Budapest, Máriaremetei út 106
2. Modification du mandat des membres du conseil d'administration et du Comité d'audit
3. Rémunération du commissaire réviseur VAN CAUTER -SNAUWAERT & CO S.à.R.L. pour le premier exercice social

4. Nomination de Ernst & Young Könyvvizsgáló Kft (ut 20 de Budapest 1132, de Váci.) en tant que réviseur d'entreprise pour l'audit des comptes annuels consolidés du groupe FOTEX et l'établissement des honoraires correspondants

5. Approbation du changement du directeur personnellement en charge de la comptabilité par Ernst & Young Könyvvizsgáló Kft (ut 20 de Budapest 1132, de Váci.)

6. Rémunération d'Ernst & Young Könyvvizsgáló Kft (ut 20 de Budapest 1132, de Váci.) pour l'année de 2009

7. Révocation du conseil d'administration

8. Élection du nouveau conseil d'administration pour une période qui prendra fin à l'Assemblée générale de la société en 2012

9. Établissement des rémunérations accordées aux nouveaux membres du conseil d'administration

10. Révocation du Comité d'audit

11. Élection du nouveau Comité d'audit

12. Établissement des rémunérations des membres du Comité d'audit

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. La convocation à la présente Assemblée a été publiée dans un journal à tirage national les 10 septembre 2009 et 18 septembre 2009 et au mémorial les 8 septembre 2009 et 18 septembre 2009. L'annonce a fait l'objet d'une convocation sur le site internet de la Société 28 août 2009. Aucune convocation nominative n'a dès lors été réalisée. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance préalablement de l'ordre du jour.

IV. Que l'intégralité du capital social s'élève à trente millions cinq cent quarante-trois mille neuf cent trente-trois euros (30.543.933.€) divisé en septante millions sept cent vingt-trois mille six cent cinquante (70.723.650) actions ordinaires et deux millions (2.000.000) d'actions à dividendes privilégiés de quarante-deux centimes d'euros (0,42 €) chacune

V. Selon la liste de présence, sont présents ou représentés à la présente assemblée, 59,5347 pourcents du capital représentés par des actions ordinaires avec droit de vote. Le quorum est donc réuni pour que l'assemblée générale puisse prendre valablement toutes les décisions évoquées dans l'ordre du jour.

V. Que la présente assemblée est constituée régulièrement

VI. Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adapter et modifier les décisions adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juin 2009:

1) L'assemblée générale souhaite apporter certaines précisions quant à la composition du capital social et décide de modifier l'article 5 des statuts de la façon suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est composé de deux types d'actions.

5.1. L'intégralité du capital social s'élève à trente millions cinq cent quarante-trois mille neuf cent trente-trois euros (30.543.933,-€) divisé en septante millions sept cent vingt-trois mille six cent cinquante (70.723.650) actions ordinaires et deux millions (2.000.000) d'actions à dividendes privilégiés de quarante-deux centimes d'euros (0,42€) chacune, soit un total de 72.723.650.

5.2 Les "Actions à dividendes privilégiés" sont au nombre de deux millions (2.000.000) avec une valeur faciale de 42 centimes d'euros par part. Les "Actions à dividendes privilégiés" sont dotées d'un droit identique aux actions ordinaires en cas de liquidation ou de dissolution.

Elles sont dotées d'un droit à un dividende annuel décidé par l'Assemblée Générale, sans droit de vote ni dans le capital. Ce dividende ne peut excéder 50% de la moyenne annuelle du prix des Actions Ordinaires mais ne peut être inférieur à deux fois le taux d'intérêt 12mois de la Banque Centrale Européenne au premier janvier de l'année au cours de laquelle ils sont versés. Il est alors calculé sur base de la valeur nominale des actions, (soit 0,42 € x Taux d'intérêt x 2). Ce dividende ne peut être versé que si les comptes consolidés de la Société, pour l'année écoulée, préparés selon les normes I.F.R.S., ont dégagé un résultat positif et que dans la limite des dispositions légales permettant la distribution de ce dividende.

Le total des dividendes payés en raison de ces d'actions à dividendes privilégiés ne peut excéder trente pourcents (30%) du revenu annuel après impôts consolidés selon les normes I.F.R.S. (hors intérêt minoritaire). Les porteurs de ces Parts Bénéficiaires ne peuvent réclamer aucun autre droit ou dividendes en dehors de ce qui leur est attribué par l'Assemblée Générale. Ils sont versés une fois par année. Un acompte sur ces dividendes ne peut être versé que si les conditions d'une telle distribution sont réunies.

Si la Société ne peut payer ces dividendes pour une année ou si elle ne paye qu'une partie du minimum dû pour une année donnée et qu'elle ne régularise pas le paiement intégral lors du paiement des dividendes de l'année suivante, un droit de vote identique à celui réservé aux Actions Ordinaires sera octroyé aux porteurs de chaque action à dividendes privilégiés. Ce droit de vote sera prolongé jusqu'à ce que la Société se soit acquittée de tous les dividendes minimum dus au titre de ces actions à dividendes privilégiés.

Capital autorisé

Une assemblée générale ultérieure réunissant au moins 50% des Actions Ordinaires pourra fixer les limites et les conditions du capital autorisé dans les limites fixées par la Loi.

Dans ce cas, le conseil d'administration est autorisé et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital,
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission des actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins."

2) L'assemblée décide de modifier les statuts de la société afin que les membres du Comité d'Audit puissent être actionnaires de la société, et de rajouter un paragraphe 13.3 à l'article 13 ayant la teneur suivante:

" **Art. 13. Point 13.3.** Les membres du Comité d'Audit peuvent être actionnaires de la Société"

3) L'Assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle et adapte l'article 15 des statuts de la façon suivante:

" **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 26 avril de chaque année à quatorze heures trente (14.30).

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Grand-Duché de Luxembourg, la date de l'assemblée sera reportée de deux jours ouvrables. L'Assemblée est présidée par un Président désigné par les actionnaires enregistrés."

4) L'adresse de Madame Anna RAMMER, Administrateur, est la suivante: Máriaremetei út, 106, 1028 Budapest.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier les mandats des membres du conseil d'administration et du Comité d'Audit.

Troisième résolution

L'assemblée décide que la rémunération accordée au commissaire-réviseur, la société à responsabilité limitée VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à.R.L., pour le premier exercice social sera fixée par une décision du conseil d'administration.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme en tant que réviseur d'entreprise pour l'audit des comptes annuels consolidés du groupe FOTEX la société Ernst & Young Könyvvizsgáló Kft (ut 20 de Budapest 1132, de Vaci.)

Ses honoraires seront fixés par une décision du conseil d'administration.

Cinquième résolution

Ce point est devenu sans objet car il n'est pas requis par la législation luxembourgeoise.

Sixième résolution

L'assemblée décide que la rémunération accordée à la société Ernst & Young Könyvvizsgáló Kft (ut 20 de Budapest 1132, de Vaci.) sera fixée par une décision du conseil d'administration pour l'année 2009. Le mandat de Ernst & Young Könyvvizsgáló Kft concerne l'audit des comptes de la société de la dernière assemblée générale ordinaire de la société hongroise jusqu'à la date du 4 juin 2009, date à laquelle la société a changé de nationalité.

Septième résolution

L'assemblée décide de révoquer l'ensemble du Conseil d'administration existant.

Huitième résolution

L'assemblée nomme, en tant qu'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2012:

1. Monsieur David VARSZEGI, né le 19 novembre 1980 à Budapest, résident à 1127 Budapest, Gyori u. 6/b.
2. Monsieur Gabor VARSZEGI, né le 25 décembre 1946 à Budapest, résident à 1026 Budapest, Palatinus u. 1.
3. Monsieur Bob DOLE, né le 22 juillet 1923 à Kansas, Etats-Unis, résident à US 20027 Washington D.C., Hampshire Ave N.W.700 N.
4. Madame Anna RAMMER, née le 8 décembre 1957 à Mosonmagyaróvár (Hongrie) résident à 1028 Budapest, Máriaremetei út 106
5. Monsieur Wiggert KARREMAN, né le 19 septembre 1976 à Delft (Pays-Bas), résident à Oldengaerde 6, 8226 RZ Lelystad (Pays-Bas)
6. Monsieur Jan Thomas LADENIUS, né le 16 mars 1944 à Weert (Pays-Bas), résident à Reguliersgracht 107 L, 1017 LP Amsterdam (Pays-Bas)
7. Monsieur Benoit de BIEN, né le 29 janvier 1935 à Etterbeek (Belgique), avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, en sa qualité de représentant permanent de la société Seren Sàrl, avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B-110588.

Neuvième résolution

L'assemblée décide que la rémunération accordée aux nouveaux administrateurs sera fixée comme suit: Le président reçoit une rémunération qui est fixée à 30 000 (trente mille) euros brut par trimestre payable pour la première fois le 1^{er} octobre 2009.

Les membres indépendants du conseil d'administration reçoivent une rémunération qui est fixée à 12 000 (douze mille) euros brut par trimestre payable pour la première fois le 1^{er} octobre 2009.

Les membres du conseil d'administration non-indépendants reçoivent une rémunération qui est fixée à 18 000 (dix-huit mille) euros brut par trimestre payable pour la première fois le 1^{er} octobre 2009.

Par exception. Monsieur Bob DOLE reçoit une rémunération de 25 000 (vingt-cinq mille) dollars US par an à partir du 1^{er} janvier 2010.

Dixième résolution

L'assemblée décide de révoquer l'ensemble du Comité d'Audit.

Onzième résolution

L'assemblée décide qu'à dater de ce jour, le Comité d'Audit sera composé des personnes suivantes:

1. Monsieur Wiggert KARREMAN, précité
2. Monsieur Jan Thomas LADENIUS, précité
3. Monsieur Benoit de BIEN, précité, en sa qualité de représentant permanent de la société Seren Sàrl, avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B-110588 ^

Douzième résolution

L'assemblée décide de supprimer la rémunération accordée aux membres du Comité d'Audit à partir du 30 septembre 2009.

Pourcentage des votes

Les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité les première, troisième, quatrième, sixième, septième, dixième. Tandis que les autres résolutions ont été prises à 99,48 % des actions présentes et représentées.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 1.500,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Capellen, au siège social, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, G. Varszegi, D. Varszegi, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 5 octobre 2009 - WIL/2009/812 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 12 novembre 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009144771/195.

(090175636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

JFDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 129.653.

—
*Extrait des résolutions prises
par l'assemblée générale ordinaire le 6 février 2009*

L'assemblée générale a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008:

- Madame Samia RABIA, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse: administrateur de la Société;

- Monsieur François BROUXEL, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse: administrateur de la Société;

et de nommer administrateur de la Société Monsieur Nadi NAJJAR, avocat, né à Beyrouth le 11.05.1969, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, en remplacement de Monsieur Georges GUDENBURG jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale annuelle décide de prendre acte du remplacement du commissaire aux comptes de la Société, la société à responsabilité limitée OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL S.à.r.l., établie et ayant son siège social à 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.326, par la société LUX FIDUCIAIRE S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L 2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.819, au titre de l'exercice social clos au 31 décembre 2007 et de renouveler le mandat de LUX FIDUCIAIRE S.à.r.l. jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11.11.09.

Signature.

Référence de publication: 2009144565/27.

(090174467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Polypecu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 57.270.

—
*Extrait des résolutions prises
lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 octobre 2009*

- L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de HRT Révision S.A. ayant son siège social 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009144528/16.

(090174219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

AI Global Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 138.379.

—
Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2009144431/11.

(090174172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

SEPIM, Société d'Engineering et de Participations Immobilières, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 17.494.

—
*Extrait des résolutions prises
lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 octobre 2009*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009144527/20.

(090174211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

SIFC Office & Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 157.000.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 110.937.

—
In the year two thousand and nine, on the ninth day of October,
Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC Office & Retail S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.937 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number. 119 of January 18, 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on September 18, 2009, and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

SIFC Development Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.942 (the Sole Shareholder),

represented by Mr Fabrice Coste, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 07, 2009,

the said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;
- II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million Korean Won (KRW 2,000,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred and fifty-five million Korean Won (KRW 155,000,000.-) to an amount of one hundred and fifty-seven million Korean Won (KRW 157,000,000.-) by the

issuance of two (2) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-) each, having the same rights as the existing share quotas;

2. Allocation of an amount of six hundred ninety thousand two hundred and fifty-five Korean Won (KRW 690,255.-) to the share premium account of the Company;

3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 and 2 above;

4. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million Korean Won (KRW 2,000,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred and fifty-five million Korean Won (KRW 155,000,000.-) to an amount of one hundred and fifty-seven million Korean Won (KRW 157,000,000.-) by the issuance of two (2) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-) each, having the same rights as the existing share quotas.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, here represented as aforementioned, declares to subscribe for two (2) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company and to pay them up by payment in cash amounting to two million six hundred ninety thousand two hundred and fifty-five Korean Won (KRW 2,690,255.-), of which two million Korean Won (KRW 2,000,000.-) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and six hundred ninety thousand two hundred and fifty-five Korean Won (KRW 690,255.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of two million six hundred ninety thousand two hundred and fifty-five Korean Won (KRW 2,690,255.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at one hundred and fifty seven million Korean Won (KRW 157,000,000.-) represented by one hundred and fifty-seven (157) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf octobre,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC Office & Retail S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.937 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 119 du 18 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 18 Septembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

SIFC Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.942 (l'Associé Unique),

représentée par Monsieur Fabrice Coste, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 octobre 2009,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions de Won coréens (KRW 2.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante-cinq millions de Won coréens (KRW 155.000.000,-) à un montant de cent cinquante-sept millions de Won coréens (KRW 157.000.000,-), par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Allocation d'un montant de six cent quatre-vingt-dix mille deux cent cinquante-cinq Won coréens (KRW 690.255,-) au compte prime d'émission de la Société;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée aux points 1. et 2. ci-dessus;

4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;

5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique, ici représenté comme il est dit, décide (i) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions de Won coréens (KRW 2.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante-cinq millions de Won coréens (KRW 155.000.000,-) à un montant de cent cinquante-sept millions de Won coréens (KRW 157.000.000,-), par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire deux (2) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et les payer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à deux millions six cent quatre-vingt-dix mille deux cent cinquante-cinq Won coréens (KRW 2.690.255,-) dont deux millions de Won coréens (KRW 2.000.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société et six cent quatre-vingt-dix mille deux cent cinquante-cinq Won coréens (KRW 690.255,-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de deux millions six cent quatre-vingt-dix mille deux cent cinquante-cinq Won coréens (KRW 2.690.255,-) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à cent cinquante-sept millions de Won coréens (KRW 157.000.000,-) représenté par cent cinquante-sept (157) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cent euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. COSTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 octobre 2009. Relation: LAC/2009/43589. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009144773/142.

(090175566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

No Limit International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009144526/10.

(090174355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Comptoir de Luxembourg s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8466 Eischen, 14, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 149.166.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le deux octobre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Raphaël COTTIN, responsable marketing, né à Romans-sur-Isère, France, le 2 janvier 1976, demeurant à L-8466 Eischen, 14, rue de l'Ecole.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "COMPTOIR DE LUXEMBOURG s.à.r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Eischen.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet le commerce ainsi que toute activité commerciale au sens le plus large, sauf dans les domaines spécialement réglementés.

De manière générale, la société pourra effectuer toutes opérations se rapportant à son objet ou qui soient de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites par Monsieur Raphaël COTTIN, associé unique.

Les 500 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil neuf.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présente-ment fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare être le bénéficiaire réel de cette opération et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée Générale

Le fondateur prénommé et détenant l'intégralité des parts sociales, s'est constitué en Assemblée Générale et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-8466 Eischen, 14, rue de l'Ecole.
- 2) La société sera gérée par un gérant unique:

- Monsieur Raphaël COTTIN, responsable marketing, né à Romans-sur-Isère, France, le 2 janvier 1976, demeurant à L-8466 Eischen, 14, rue de l'École, qui aura pouvoir d'engager la société sous sa seule signature en toute circonstance.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifié au moyen d'une copie de sa carte d'identité.

Signé: R. COTTIN, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 6 octobre 2009. Relation: CAP/2009/ Reçu soixante quinze euros. 75,- €

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 9 octobre 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009144756/98.

(090175466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Parax S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 48.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144525/10.

(090174354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Gordon March S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144524/10.

(090174352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Western Investments Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8121 Bridel, 13, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 102.601.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of October.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of WESTERN INVESTMENTS CAPITAL S.A.", a company limited by shares having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 102.601, incorporated by deed of André-Jean-Joseph Schwachtgen, a notary then residing in Luxembourg on August 23, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1114 on November 5, 2004 (the "Company").

The meeting is presided by Roel SCHRIJEN, conseiller économique, residing in L-8121 Bridel, 13, rue du Bois, who appointed himself as secretary.

The meeting elected as scrutineer Roel SCHRIJEN, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office of the Company to 13, rue du Bois, L-8121 Bridel;
2. Subsequent Amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company;
3. Adaptation of the Company's articles of incorporation to those of a société anonyme unipersonnelle and modification of articles 1, 5 and 6;
4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. - That the present meeting, representing one hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders decides to transfer the registered office of the Company to 13, rue du Bois, L-8121 Bridel.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the general meeting of the shareholders decides to amend first sentence of second paragraph of article 1 of the Company's articles of incorporation, to be read as follows:

" **Art. 1. First sentence of second paragraph.** The registered office is established in the municipality of Kopstal."

Third resolution

The general meeting of the shareholders decides to adapt the Company's articles of incorporation to those of a société anonyme unipersonnelle and to amend articles 1 (addition of a new paragraph to article 1 in fine), 5 (modification of first paragraph) and 6 (modification of first paragraph and cancellation of the ninth paragraph concerning the previous authorisation of the general meeting) as follows:

addition of a new paragraph " **Art. 1. In fine.** The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. In these Articles, any reference to the Board of Directors shall be a reference to the Sole Director (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder. In the case of a single shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting of the shareholders pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended."

" **Art. 5. First paragraph.** Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board of Directors in accordance with article 5\bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

" **Art. 6. First sentence of first paragraph.** The Board of Directors shall elect a Chairman."

The general meeting decides to cancel the ninth paragraph of Article 6 concerning the previous authorisation of the general meeting.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand two hundred Euro (€ 1,200.-).

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the meeting and members of the board of the meeting known to the notary by names, first names, civil status and residences, signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et unième jour d'octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "WESTERN INVESTMENTS CAPITAL S.A.", avec siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B numéro 102.601, constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors de résidence

à Luxembourg en date du 23 août 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1114 du 5 novembre 2004 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Roel SCHRIJEN, conseiller économique, demeurant à L-8121 Bridel, 13, rue du Bois, qui se désigne comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roel SCHRIJEN, prenamed.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 13, rue du Bois, L-8121 Bridel;
2. Modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société;
3. Adaptation des statuts de la société à ceux d'une société anonyme unipersonnelle et modification des articles 1, 5 et 6;
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 13, rue du Bois, L-8121 Bridel.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, la première phrase du second paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 2. Première phrase deuxième paragraphe.** Le siège social est établi dans la commune de Kopstal."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts de la Société à ceux d'une société anonyme unipersonnelle et de modifier en conséquence les articles 1 (ajout d'un nouveau paragraphe en fin d'article), 5 (modification du premier paragraphe) et 6 (modification du premier paragraphe et suppression du neuvième paragraphe relatif à l'autorisation préalable de l'assemblée générale) comme suit:

ajout d'un nouveau paragraphe en fin d'article " **Art. 1^{er}. Dernier paragraphe.** La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société. Dans ces statuts, toute référence au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire, l'associé unique exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

" **Art. 5. Premier paragraphe.** Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 5\bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée."

" **Art. 6.** Le Conseil d'Administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent".

L'assemblée décide par ailleurs de supprimer le neuvième paragraphe de l'article 6 relatif à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (€ 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de ce même comparant, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Roel Schrijen, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 octobre 2009. LAC/2009/45207. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 novembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009144780/142.

(090175300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Radio-Music International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 7.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RADIO-MUSIC INTERNATIONAL

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009144523/12.

(090174351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

DH K S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 365.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.642.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009144522/12.

(090174496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Azul Lusitano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 133.148.

In the year two thousand nine, on the twenty-ninth of November
Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "AZUL LUSITANO S.A.", a société anonyme, having its registered office in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, constituted by a deed of the undersigned notary, on October 18, 2007, published on the 7th December 2009 in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, no. C 2836

The meeting was opened by Massimo Gilotti, with professional address in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Benoit Lockman, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- Change of ONE THOUSAND (1,000) current shares without nominal value into TWENTY-FOUR THOUSAND EIGHT HUNDRED (24,800) shares with nominal value of ONE EURO TWENTY-FIVE CENT (1.25 EUR) each.

- Increase of the subscribed capital up to FOURTEEN THOUSAND EURO (14,000.- EUR) to raise it from THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) to FORTY-FIVE THOUSAND EURO (45,000.- EUR) by issuing of ELEVEN THOUSAND TWO HUNDRED (11,200) new shares with a nominal value of ONE EURO TWENTY-FIVE CENT (1.25 EUR) each, having the same rights, obligations and privileges as the existing shares.

- Subscription and payment of the new shares by the existing shareholders and the new shareholders.

- Subsequent modification of article 5 of the Articles of the Association.

- Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares they represent are reported in a attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions, the actual shareholders declaring to partially waive their preferential subscription rights:

First resolution

The general meeting decides to change the ONE THOUSAND (1,000) actual shares without a par value into TWENTY-FOUR THOUSAND EIGHT HUNDRED (24,800) shares with a par value of ONE EURO TWENTY-FIVE CENT (1.25 EUR) each.

Second resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital in the amount of FOURTEEN THOUSAND EURO (14,000.- EUR) to raise it from THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) to FORTY-FIVE THOUSAND EURO (45,000.- EUR) by issue of ELEVEN THOUSAND TWO HUNDRED (11,200) shares with a par value of ONE EURO TWENTY-FIVE CENT (1.25 EUR) each, having the same rights and advantages as the presently issued shares.

Subscription - Liberation

Thereupon appeared:

1. Mr Fernando Sapinho, director, residing at rua Nova Stella, 4, Caxias, Portugal.

Here represented by Massimo Gilotti, with professional address in Luxembourg

By virtue of a proxy given under private seal,

who declared to subscribe to 607 (SIX HUNDRED AND SEVEN) new shares and to have them fully paid up by payment in cash of EUR 758.75 (SEVEN HUNDRED AND FIFTY EIGHT EURO AND SEVENTY-FIVE CENT).

2. Mr Nuno Machado Gonçalves e Ramos, director, residing at Rua Tenente Valadim n°6 Loft 58, Lisboa, Portugal

Here represented by Massimo Gilotti, with professional address in Luxembourg

By virtue of a proxy given under private seal,

who declared to subscribe to 606 (SIX HUNDRED AND SIX) new shares and to have them fully paid up by payment in cash of EUR 757.50 (SEVEN HUNDRED AND FIFTY SEVEN EURO AND FIFTY CENT).

3. Mr Paolo André Belo Morgado, director, residing at avenida Praia da Vitória, n°50 4ºD, Lisboa, Portugal

Here represented by Massimo Gilotti, with professional address in Luxembourg

By virtue of a proxy given under private seal,

who declared to subscribe to 606 (SIX HUNDRED AND SIX) new shares and to have them fully paid up by payment in cash of EUR 757.50 (SEVEN HUNDRED AND FIFTY SEVEN EURO AND FIFTY CENT).

4. Mr Orlando Anthony Gonzalez Arias, director, residing at C. Santa Maria Magdalena 28, Madrid,

Here represented by Massimo Gilotti, with professional address in Luxembourg

By virtue of a proxy given under private seal,

who declared to subscribe to 606 (SIX HUNDRED AND SIX) new shares and to have them fully paid up by payment in cash of EUR 757.50 (SEVEN HUNDRED FIFTY SEVEN EURO AND FIFTY CENT).

5. Mr Manuel Rui Torgal Simões, private employee, residing at rua da Pena, 112, Porto, Portugal

Here represented by Massimo Gilotti, with professional address at Luxembourg

By virtue of a proxy given under private seal,

who declared to subscribe to 900 (NINE HUNDRED) new shares and to have them fully paid up by payment in cash of EUR 1,125.- (ONE THOUSAND ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO).

6. Mr Alberto Nuno Torgal Simões, director, residing at rua de Vilar, n°29 1°, Porto, Portugal
Here represented by Massimo Gilotti, with professional address in Luxembourg
By virtue of a proxy given under private seal,
who declared to subscribe to 900 (NINE HUNDRED) new shares and to have them fully paid up by payment in cash of EUR 1,125.- (ONE THOUSAND ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO).
7. Mr Nuno Tiago Granado Chaves Queiroga, director, residing at rua Quirino Fonseca, Lt2, C1, Algés, Portugal
Here represented by Massimo Gilotti, with professional address in Luxembourg
By virtue of a proxy given under private seal,
who declared to subscribe to 1,800 (ONE THOUSAND EIGHT HUNDRED) new shares and to have them fully paid up by payment in cash of EUR 2,250.- (TWO THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY EURO).
8. The company Computer Center - Sistemas Informáticos e de informação, Lda, having its registered office at Estrada Octávio Pato, Centro Empresarial Talaíde 2, Edifício F7, Bloco B, Cacém, Portugal
Here represented by Massimo Gilotti, with professional address in Luxembourg
By virtue of a proxy given under private seal,
who declared to subscribe to 1,800 (ONE THOUSAND EIGHT HUNDRED) new shares and to have them fully paid up by payment in cash of EUR 2,250.- (TWO THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY EURO).
9. Mrs Rosa de Fátima Martins Gonçalves Sapinho, private employee, residing at rua Sá de Miranda, n°22, Coimbra, Portugal
Here represented by Massimo Gilotti, with professional address in Luxembourg
By virtue of a proxy given under private seal,
who declared to subscribe to 600 (SIX HUNDRED) new shares and to have them fully paid up by payment in cash of EUR 750.- (SEVEN HUNDRED AND FIFTY EURO).
10. Mr Mário Belo Morgado, civil servant, residing at rua José Estêvão, n°22 5°B, Lisboa, Portugal,
Here represented by Massimo Gilotti, with professional address in Luxembourg
By virtue of a proxy given under private seal,
who declared to subscribe to 150 (ONE HUNDRED AND FIFTY) new shares and to have them fully paid up by payment in cash of EUR 187.50 (ONE HUNDRED AND EIGHTY-SEVEN EURO FIFTY CENT).
11. Mrs Maria do Rosário Correia de Oliveira Morgado, civil servant, residing at rua José Estêvão, n°22 5°B, Lisboa
Here represented by Massimo Gilotti, with professional address in Luxembourg
By virtue of a proxy given under private seal,
who declared to subscribe to 150 (ONE HUNDRED AND FIFTY) new shares and to have them fully paid up by payment in cash of EUR 187.50 (ONE HUNDRED AND EIGHTY-SEVEN EURO FIFTY CENT).
12. Mrs Maria do Rosário Belo Morgado, director, residing at Avenida dos Bombeiros Voluntários de Algés, n°42 1° Dto, Algés, Portugal
Here represented by Massimo Gilotti, with professional address in Luxembourg
By virtue of a proxy given under private seal,
who declared to subscribe to 525 (FIVE HUNDRED AND TWENTY-FIVE) new shares and to have them fully paid up by payment in cash of EUR 656.25 (SIX HUNDRED AND FIFTY-SIX EURO TWENTY-FIVE CENT).
13. Mrs Ana Maria Machado Gonçalves e Ramos Durand Passos, private employee, residing at rua São João de Deus, n°12 - 3° Dto., Dafundo, Portugal
Here represented by Massimo Gilotti, with professional address in Luxembourg
By virtue of a proxy given under private seal,
who declared to subscribe to 600 (SIX HUNDRED) new shares and to have them fully paid up by payment in cash of EUR 750.- (SEVEN HUNDRED AND FIFTY EURO).
14. Mr Pedro Alexandre Belo Morgado, self-employed person, residing at Avenida Dr. Elísio de Moura, n°101, BI A, 7° A, Coimbra, Portugal,
Here represented by Massimo Gilotti, with professional address in Luxembourg
By virtue of a proxy given under private seal,
who declared to subscribe to 900 (NINE HUNDRED) new shares and to have them fully paid up by payment in cash of EUR 1,125.- (ONE THOUSAND ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO).
15. The company Tempo Extra - Centro de Desenvolvimento Educativo, Lda, with registered office at rua Quinta das Romeiras, 104, 9° esq, Edifício Eduardo Viana, Miraflores, Portugal,
Here represented by Massimo Gilotti, with professional address in Luxembourg
By virtue of a proxy given under private seal,

who declared to subscribe to 450 (FOUR HUNDRED AND FIFTY) new shares and to have them fully paid up by payment in cash of EUR 562.50 (FIVE HUNDRED AND SIXTY-TWO EURO FIFTY CENT).

Each of the new shares has been paid in cash, so that the company has now at its disposal the total sum of EUR 14,000.- (FOURTEEN THOUSAND EURO) as was certified to the notary executing this deed.

The said proxies, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

The general meeting decides the subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. 1st paragraph.** The subscribed capital of the corporation is fixed at FORTY-FIVE THOUSAND EURO (45,000.- EUR) represented by thirty-six thousand (36,000) shares with a par value of ONE EURO TWENTY-FIVE CENT (1.25 EUR) each."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who has knowledge of the English language, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AZUL LUSITANO S.A.", ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2836 du 7 décembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Massimo Gilotti, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Benoit Lockman, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Echange des mille (1.000) actions actuelles sans désignation de valeur nominale en vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale d'UN EURO VINGT-CINQ CENTS (1,25 EUR) chacune.

- Augmentation de capital à concurrence d'un montant de QUATORZE MILLE EUROS (14.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) à QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (45.000,- EUR) par l'émission de ONZE MILLE DEUX CENTS (11.200) actions nouvelles d'une valeur nominale d'UN EURO VINGT-CINQ CENTS (1,25 EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

- Souscription et libération par apport en espèces par les actionnaires actuels et par de nouveaux actionnaires.

- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes, les actionnaires actuels déclarant renoncer partiellement à leur droit préférentiel de souscription:

Première résolution

L'assemblée décide d'échanger les mille (1.000) actions actuelles sans désignation de valeur nominale en vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale d'UN EURO VINGT-CINQ CENTS (1,25 EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de QUATORZE MILLE EUROS (14.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) à QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (45.000,- EUR) par l'émission de onze mille deux cents (11.200) actions nouvelles d'une valeur nominale d'UN EURO VINGT-CINQ CENTS (1,25 EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Sont intervenus aux présentes:

1. Monsieur Fernando Sapinho, dirigeant de société, demeurant rua Nova Stella, 4, Caxias, Portugal, ici représenté par Monsieur Massimo Gilotti, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé, lequel déclare souscrire 607 (six cent sept) actions nouvelles et les libérer entièrement par apport en espèces de EUR 758,75 (sept cent cinquante-huit euros et soixante-quinze cents).
2. Monsieur Nuno Machado Gonçalves e Ramos, dirigeant de société, demeurant rua Tenente Valadim n°6 Loft 58, Lisbonne, Portugal, ici représenté par Monsieur Massimo Gilotti, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé, lequel déclare souscrire 606 (six cent six) actions nouvelles et les libérer entièrement par apport en espèces de EUR 757,50 (sept cent cinquante-sept euros et cinquante cents).
3. Monsieur Paolo André Belo Morgado, dirigeant de sociétés, demeurant avenida Praia da Vitória, n°50 4°D, Lisbonne, Portugal, ici représenté par Monsieur Massimo Gilotti, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé, lequel déclare souscrire 606 (six cent six) actions nouvelles et les libérer entièrement par apport en espèces de EUR 757,50 (sept cent cinquante-sept euros et cinquante cents).
4. Monsieur Orlando Anthony Gonzalez Arias, dirigeant de société, demeurant à C. Santa Maria Magdalena 28, Madrid, Espagne, ici représenté par Monsieur Massimo Gilotti, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé, lequel déclare souscrire 606 (six cent six) actions nouvelles et les libérer entièrement par apport en espèces de EUR 757,50 (sept cent cinquante-sept euros et cinquante cents).
5. Monsieur Manuel Rui Torgal Simões, employé privé, demeurant rua da Pena, 112, Porto, Portugal, ici représenté par Monsieur Massimo Gilotti, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé, lequel déclare souscrire 900 (neuf cents) actions nouvelles et les libérer entièrement par apport en espèces de EUR 1.125,- (mille cent vingt-cinq euros).
6. Monsieur Alberto Nuno Torgal Simões, dirigeant de société, demeurant à rua de Vilar, n°29 1°, Porto, Portugal, ici représenté par Monsieur Massimo Gilotti, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé, lequel déclare souscrire 900 (neuf cents) actions nouvelles et les libérer entièrement par apport en espèces de EUR 1.125,- (mille cent vingt-cinq euros).
7. Monsieur Nuno Tiago Granado Chaves Queiroga, dirigeant de société, demeurant à rua Quirino Fonseca, Lt2, C1, Algés, Portugal, ici représenté par Monsieur Massimo Gilotti, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé, lequel déclare souscrire 1.800 (mille huit cents) actions nouvelles et les libérer entièrement par apport en espèces de EUR 2.250,- (deux mille deux cent cinquante euros).
8. La société Computer Center - Sistemas Informáticos e de informação, Lda, sise Estrada Octávio Pato, Centro Empresarial Talaíde 2, Edifício F7, Bloco B, Cacém, Portugal, ici représenté par Monsieur Massimo Gilotti, demeurant professionnellement à Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé,
lequel déclare souscrire 1.800 (mille huit cents) actions nouvelles et les libérer entièrement par apport en espèces de EUR 2.250,- (deux mille deux cent cinquante euros).

9. Mrs Rosa de Fátima Martins Gonçalves Sapinho, employée privée, demeurant rua Sá de Miranda, n°22, Coimbra, Portugal,

ici représentée par Monsieur Massimo Gilotti, demeurant professionnellement à Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé,

lequel déclare souscrire 600 (six cents) actions nouvelles et les libérer entièrement par apport en espèces de EUR 750,- (sept cent cinquante euros).

10. Monsieur Mário Morgado, fonctionnaire, demeurant rua José Estêvão, n°22 5°B, Lisboa, Portugal,

ici représenté par Monsieur Massimo Gilotti, demeurant professionnellement à Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé,

lequel déclare souscrire 150 (cent cinquante) actions nouvelles et les libérer entièrement par apport en espèces de EUR 187,50 (cent quatre-vingt-sept euros et cinquante cents).

11. Madame Maria do Rosário Correia de Oliveira Morgado, fonctionnaire, demeurant rua José Estêvão, n°22 5°B, Lisboa, Portugal,

ici représenté par Monsieur Massimo Gilotti, demeurant professionnellement à Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé,

lequel déclare souscrire 150 (cent cinquante) actions nouvelles et les libérer entièrement par apport en espèces de EUR 187,50 (cent quatre-vingt-sept euros et cinquante cents).

12. Madame Maria do Rosário Belo Morgado, dirigeant de société, demeurant avenida dos Bombeiros Voluntários de Algés, n°42 1° Dto, Algés, Portugal,

ici représentée par Monsieur Massimo Gilotti, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé,

lequel déclare souscrire 525 (cinq cent vingt-cinq) actions nouvelles et les libérer entièrement par apport en espèces de EUR 656,25 (six cent cinquante-six euros et vingt-cinq cents).

13. Madame Ana Maria Machado Gonçalves e Ramos Durand Passos, employée privée, demeurant à rua São João de Deus, n°12 3° Dto., Dafundo, Portugal,

ici représentée par Monsieur Massimo Gilotti, demeurant professionnellement à Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé,

lequel déclare souscrire 600 (six cents) actions nouvelles et les libérer entièrement par apport en espèces de EUR 750,- (sept cent cinquante euros).

14. Monsieur Pedro Alexandre Belo Morgado, indépendant, demeurant Avenida Dr. Elísio de Moura, n°101, BI A, 7° A, Coimbra, Portugal,

ici représenté par Monsieur Massimo Gilotti, demeurant professionnellement à Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé,

lequel déclare souscrire 900 (neuf cents) actions nouvelles et les libérer entièrement par apport en espèces de EUR 1.125,- (mille cent vingt-cinq euros).

15. La société Tempo Extra - Centro de Desenvolvimento Educativo, Lda, sise rua Quinta das Romeiras, 104, 9° eq, Edifício Eduardo Viana, Miraflores,

ici représentée par Monsieur Massimo Gilotti, demeurant professionnellement à Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé,

lequel déclare souscrire 450 (quatre cent cinquante) actions nouvelles et les libérer entièrement par apport en espèces de EUR 562,50 (cinq cent soixante-deux euros et cinquante cents).

Chacune des nouvelles actions a été libérée en espèces de sorte que la société a maintenant à sa disposition le montant total de EUR 14.000,- (quatorze mille euros) ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} Alinéa.** Le capital social de la société est fixé à EUR 45.000,- (quarante-cinq mille euros) divisé en trente six mille (36.000) actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq cents) chacune."

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. GILOTTI, A. BRAQUET, B. LOCKMAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45748. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009144775/300.

(090175479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Novalis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 143.116.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144521/10.

(090174495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

JCS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6785 Grevenmacher, 16, rue Paul Faber.

R.C.S. Luxembourg B 136.941.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144520/10.

(090174494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Schneider & Lieser Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 78.410.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009144519/10.

(090174493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

CC Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.491.

L'an deux mille neuf, le vingt-deuxième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CC REAL ESTATE S.A.", avec siège social à L - 1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B numéro 144.491, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg en date du 9 janvier 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 426 du 26 février 2009 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par le notaire instrumentant en date du 9 septembre 2009 non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Giorgio BLANCHI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Madame Lydia SCHNEIDER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence de EUR 3.800.000,- pour le ramener de son montant actuel de EUR 4.961.000,- représenté par 49.610 actions de EUR 100,- chacune à EUR 1.161.000 représenté par 11.610 actions de valeur nominale de EUR 100,- chacune.

Réalisation de cette réduction par remboursement de EUR 3.800.000,- aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société et annulation de 38.000,- actions existantes.

Pouvoirs au conseil d'administration de fixer les modalités de remboursement aux dits actionnaires.

2. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec les résolutions prises.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de trois millions huit cent mille euros (EUR 3.800.000,-) pour le ramener de son montant actuel de quatre millions neuf cent soixante et un mille euros (EUR 4.961.000,-) représenté par quarante-neuf mille six cent dix (49.610) actions de valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à un million cent soixante et un mille euros (EUR 1.161.000,-) représenté par onze mille six cent dix (11.610) actions de valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Cette réduction de capital est réalisée par:

- remboursement d'un montant de trois millions huit cent mille euros (EUR 3.800.000,-) aux actionnaires existants au prorata de leur participation dans la Société;

- par annulation de trente-huit mille (38.000) actions nominatives numérotées 01656 à 20655 et de 32266 à 51265.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement aux actionnaires, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations dans le respect de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions prises et qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Alinéa 1.** Le capital souscrit de la société est fixé à un million cent soixante et un mille euros (EUR 1.161.000,-) représenté par onze mille six cent dix (11.610) actions de valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

112632

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Giorgio Bianchi, Lydia Schneider, Salvatore Desiderio, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 octobre 2009. LAC/2009/45218. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 novembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009144789/78.

(090174969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Reyl Conseil S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 148.898.

Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 novembre 2009

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat et pour une durée déterminée qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2015 un nouvel administrateur de classe B: François REYL, né le 5 Octobre 1965 à New-York (USA), résidant au 19 Chemin de Coudrée 1223 Cologny, Suisse.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009144496/16.

(090174629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

E.F.IM. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.273.

L'an deux mille neuf, seizième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme E.F.IM. S.A. avec siège social à L- 1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg en date du 14 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1421 du 11 juillet 2007, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128273 (la "Société").

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sabine REIZER-WINGEL, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Emmanuel BRIGANTI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation de capital d'un montant de EUR 100.000,- afin de le porter de son montant actuel de EUR 50.000,- à EUR 150.000,- par création et émission de 100 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune, émises au pair et bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes;

2. Souscription et libération intégrale des 100 nouvelles actions comme suit: (i) par Acte Co. Ltd, à concurrence de 100 actions par apport en numéraire;

3. Modification de l'article 5 § 1 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante: "Le capital social est fixé à EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros), représenté par 150 (cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune."

4. Elargissement de l'objet social en insérant à l'article 4 des statuts le paragraphe suivant: "La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques et autres droits se rattachant à ces brevets et marques ou pouvant les compléter."

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) par l'émission de cent (100) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant par l'actionnaire unique ACTE CO. LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, Iles Vierges Britanniques, certificat d'incorporation numéro 318227, ici représentée par Monsieur Giorgio BIANCHI, précité, en vertu d'une procuration comme dit ci-avant qui déclare souscrire les cent (100) actions nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces s'élevant à cent mille euros (EUR 100.000,-).

Toutes les actions sont libérées en espèces de sorte que le montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Seconde résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 5 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art.** Le capital social est fixé à EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros), représenté par 150 (cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune".

Troisième résolution

L'assemblée décide d'élargir l'objet social en insérant à l'article 4 des statuts le paragraphe suivant: "La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques et autres droits se rattachant à ces brevets et marques ou pouvant les compléter."

L'Article 4 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques et autres droits se rattachant à ces brevets et marques ou pouvant les compléter.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

112634

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sabine Reizer-Wingel, Emmanuel Briganti, Giorgio Bianchi, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 octobre 2009. LAC/2009/43813. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 novembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009144787/92.

(090174923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Rubyto Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.650.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 mai 2009

1. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 11 NOV. 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RUBYTO INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009144494/17.

(090174699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Bluesprings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.272.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 29 septembre 2009

La cooptation de Monsieur Gérard BIRCHEN a été ratifiée. Il a été nommé comme administrateur en remplacement de Monsieur Michel JENTGES jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 11 NOV. 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BLUESPRINGS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009144492/15.

(090174700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

WP International IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 37.500,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 147.809.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

WP X International II Holdings LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4448264, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19808, United States of America,

here represented by Ms Inken Müller, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New-York, on September 29, 2009.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of WP International IV S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.809, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 28, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1801 on September 17, 2009. The articles of association of the Company have not been amended since.

The appearing party, representing the whole corporate capital considers the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-) by issuing twenty-five thousand (25,000) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, to be subscribed by WP X International II Holdings LLC, aforementioned for the price of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), which contribution shall be entirely allocated to the share capital.

2. Subsequent amendment of article six of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-) represented by thirty-seven thousand five hundred (37,500) shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

The appearing party, representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements, requests the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole member decides to increase the Company's share capital by an amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-) by issuing twenty-five thousand (25,000) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

All of the twenty-five thousand (25,000) new shares have been subscribed by WP X International II Holdings LLC, aforementioned, here represented as aforementioned, for the price of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-).

The shares so subscribed by WP X International II Holdings LLC, aforementioned, have been entirely paid up by a contribution in cash so that the amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

The total contribution of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) is entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

Second resolution

As a consequence of such capital increase, the sole member decides to amend article 6 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-) represented by thirty-seven thousand five hundred (37,500) shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,000.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A COMPARU:

WP X International II Holdings LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of State de l'Etat de Delaware sous le numéro 4448264, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19808, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Mlle Inken Müller, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New-York, le 29 septembre 2009.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est le seul associé de of WP International IV S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.809, constituée selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1801, le 17 septembre 2009. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) jusqu'à trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) par l'émission de vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, qui seront entièrement souscrites par WP X International II Holdings LLC, prénommée, pour le prix de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), laquelle contribution sera entièrement allouée au capital social.

2. Modification subséquente de l'article six des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-), représenté par trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social ayant renoncé à toute notification, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) jusqu'à trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) par l'émission de vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales émises ont été souscrites par WP X International II Holdings LLC, prédésignée, ici représentée comme il est dit, pour le prix de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-).

Tous les parts sociales ainsi souscrites par WP IX International II Holdings LLC, prédésignée, ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

L'apport total de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) est entièrement attribué au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

112637

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-), représenté par trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à EUR 1.000,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: I. MÜLLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42322. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009144778/130.

(090175316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Lucis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 78.834.

—

Extrait des résolutions prises

lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 octobre 2009

- L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de HRT Révision S.A. ayant son siège social 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009144485/16.

(090174236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Maurits Holding II SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 44.721.

—

Le bilan et l'affectation du résultat au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2009.
MAURITS HOLDING II S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Administrateur A
Signatures

Référence de publication: 2009144443/15.

(090174163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

MD Mezzanine S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 109.277.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth day of the month of October.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr Andreas DEMMEL, employee, with professional address in Luxembourg;

acting in his capacity as special proxy holder of "MD Mezzanine S.A., SICAR", a Société d'investissement en capital à risque incorporated under the form of a public limited company (société anonyme), having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, of 7 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1198 of 12 November 2005, the articles of incorporation of which have been amended for the last time by deed of the same undersigned notary dated 23 July 2009, published in Mémorial number 1688 on 02 September 2009, followed by a rectification deed enacted by the undersigned notary, on 22 September 2009, published in the Mémorial number 2027 on 16 October 2009, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B-109.277 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on him by respective resolution adopted by the Board of Directors of the Company on 13 July 2009 and on 29 September 2009, an excerpt of which resolutions, signed *ne varietur* by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued capital of the Company is set at eight million six hundred eighty one thousand nine hundred ten euro (EUR 8,681,910.-) divided into four hundred six thousand five hundred seventy (406,570) class A1 shares, four hundred fifty-three thousand six hundred fifteen (453,615) class A2 shares (the "Class A Shares"); three thousand six hundred ninety-one (3,691) class B1 shares, two thousand six hundred eighty-two (2,682) class B2 shares (the "Class B shares"); three hundred twelve (312) class C1 shares and one thousand three hundred twenty-one (1,321) class C2 shares (the "Class C Shares"). Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-), all of which are fully paid up.

II. That pursuant to Article SIX (6) of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) divided into forty-nine million nine hundred seventy-five thousand (49,975,000) Class A shares, sixteen thousand five hundred (16,500) Class B shares and eight thousand five hundred (8,500) Class C shares, each with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) of any Compartment of the Company and that pursuant to the same Article SIX (6), the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the Articles of Association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board of Directors of the Company, upon circular resolutions adopted on 13 July 2009 and 29 September 2009 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article SIX (6) of the Company's articles of association, has decided an increase of the issued share capital by a total amount of ninety-seven thousand six hundred ninety euro (EUR 97,690.-) by the creation of four thousand three hundred thirty (4,330) new Class A1 shares and by the creation of five thousand four hundred thirty five (5,439) new Class A2 shares, each share with a nominal value of ten euro (EUR 10.-), having the same rights and privileges as the already existing Class A shares.

IV. That the Board of Directors of the Company with effect on the respective date of the Board meeting:

- in its meeting of 13 July 2009 has issued, and accepted the subscription of two thousand four hundred twenty-five (2,425) new Class A1 shares, with a par value of ten euros (EUR 10.-) each, by "Matignon Développement 1", a société par action simplifiée governed by the laws of France, having its registered office at 20, Place Vendôme, F-75001 Paris (France) and registered with the Paris Register of Commerce and Companies under number B 337 680 482, together with a total share premium of two million four hundred thousand seven hundred fifty euro (EUR 2,400,750.-);

- in its meeting of 29 September 2009 has issued, and accepted the subscription of one thousand nine hundred five (1,905) new Class A1 shares, with a par value of ten euros (EUR 10.-) each, by "Matignon Développement 1", prenamed,

together with a total share premium of one million eight hundred eighty-five thousand nine hundred fifty euro (EUR 1,885,950.-);

- in its same meeting of 29 September 2009 has issued, and accepted the subscription of five thousand four hundred thirty-nine (5,439) new Class A2 shares, with a par value of ten euros (EUR 10.-) each, by "Matignon Développement 1", prenamed, together with a total share premium of five million three hundred eighty-four thousand six hundred ten euro (EUR 5,384,610.-);

V. That all these new Class A shares have been entirely subscribed and fully paid up, together with the share premium, by virtual contribution and contributions in cash, each time at the relevant date of subscription and issue, so that the total amount of NINE MILLION SEVEN HUNDRED SIXTY-NINE THOUSAND EUROS (EUR 9,769,000.-) thus being for the capital increase:

- following the Class A1 Shares issuance the amount of FORTY-THREE THOUSAND THREE HUNDRED EUROS (EUR 43,300.-);

- following the Class A2 Shares issuance the amount of FIFTY-FOUR THOUSAND THREE HUNDRED NINETY EUROS (EUR 54,390.-),

and for the paid up share premium:

- the amount of FOUR MILLION TWO HUNDRED EIGHTY-SIX THOUSAND SEVEN HUNDRED EUROS (EUR 4,286,700.-) for the Class A1 paid up share premium;

- the amount of FIVE MILLION THREE HUNDRED EIGHTY-FOUR THOUSAND SIX HUNDRED TEN EUROS (EUR 5,384,610.-) for the Class A2 paid up share premium.

All these amounts have been at the entire and free disposal of the Company at the relevant date of subscription and issue, proof of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this;

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article 5 of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

Art. 6. Corporate Capital. "The issued capital of the Company is set at EIGHT MILLION SEVEN HUNDRED SEVENTY-NINE THOUSAND SIX HUNDRED EURO (EUR 8,779,600.-) divided into four hundred ten thousand nine hundred (410,900) class A1 shares (the "Class A1 Shares"); four hundred fifty-nine thousand fifty-four (459,054) class A2 shares (the "Class A2 Shares"), three thousand six hundred ninety-one (3,691) class B1 shares (the "Class B1 shares"), two thousand six hundred eighty-two (2,682) class B2 shares (the "Class B2 shares"), three hundred twelve (312) Class C1 shares (the "Class C1 Shares") and one thousand three hundred twenty-one (1,321) Class C2 shares (the "Class C2 Shares"). Each issued share of whatever class has a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately four thousand three hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,

le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

M. Andreas DEMMEL, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de "MD Mezzanine S.A., SICAR", une Société d'investissement en capital à risque constituée sous la forme d'une société anonyme ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 7 juillet 2005 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 1198 le 12 novembre 2005, les statuts de laquelle ont été modifiés pour la dernière fois le 23 juillet 2009, suivant acte du même notaire soussigné, publié au Mémorial, numéro 1688 du 02 septembre 2009, suivi d'un acte rectificatif reçu par le notaire soussigné en date du 22 septembre 2009, publié au Mémorial numéro 2027 du 16 octobre 2009 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-109.277 (la "Société"),

en vertu d'une procuration lui conférée par différentes résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 13 juillet 2009 et en date du 29 septembre 2009; un extrait desdites résolutions, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter la déclaration et constatation suivante:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à huit millions six cent quatre vingt un mille neuf cent dix euros (EUR 8.681.910,-) représenté par quatre cent six mille cinq cent soixante dix (406.570) actions de catégorie A1 quatre cent cinquante trois mille six cent quinze (453.615) actions de catégorie A2 (les "Actions de catégorie A"), trois mille six cent quatre vingt onze (3.691) actions de catégorie B1, deux mille six cent quatre vingt deux (2.682) actions de catégorie B2 (les "Actions de catégorie B"), trois cent douze (312) actions de catégorie C1 et mille trois cent vingt et une (1.321) actions de catégorie C2 (les "Actions de catégorie C") ayant une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune, ces actions étant entièrement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'article SIX (6) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000,-), représenté par quarante-neuf millions neuf cent soixante-quinze mille (49.975.000) actions de Catégorie A, seize mille cinq cent (16.500) actions de Catégorie B et huit mille cinq cent (8.500) actions de Catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) quelque soit le compartiment concerné de la Société et qu'en vertu du même Article SIX (6), le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III.- Que le Conseil d'Administration de la Société, par ses décisions du 13 juillet 2009 et du 29 septembre 2009, en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article SIX (6) des statuts de la Société, a décidé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de quatre-vingt-dix-sept mille six cent quatre-vingt-dix euros (EUR 97.690,-) par la création et l'émission de quatre mille trois cent trente (4.330) nouvelles actions de Catégorie A1 et par la création et l'émission de cinq mille quatre cent trente neuf (5.439) nouvelles actions de Catégorie A2, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie A existantes.

IV.- Que le Conseil d'Administration de la Société avec effet à la date de la réunion du Conseil d'Administration:

- lors de sa réunion du 13 juillet 2009 a émis et accepté la souscription de deux mille quatre cent vingt cinq (2.425) nouvelles actions de Catégorie A1, ayant une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune, par "Matignon Développement 1", une société par action simplifiée régie par le droit de France, ayant son siège social au 20, Place Vendôme, F-75001 Paris (France) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 337 680 482, ensemble avec une prime d'émission totale de deux millions quatre cent mille sept cent cinquante euros (EUR 2.400.750,-);

- lors de sa réunion du 29 septembre 2009 a émis et accepté la souscription de mille neuf cent cinq (1.905) nouvelles actions de Catégorie A1, ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, par "Matignon Développement 1", sus mentionnée, ensemble avec une prime d'émission totale d'un million huit cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent cinquante euros (EUR 1.885.950,-);

- lors de la même réunion du 29 septembre 2009 a émis et accepté la souscription de cinq mille quatre cent trente neuf (5.439) nouvelles actions de Catégorie A2, ayant une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune, par "Matignon Développement 1", sus mentionnée, ensemble avec une prime d'émission totale de cinq millions trois cent quatre-vingt-quatre mille six cent dix euros (EUR 5.384.610,-).

V.- Que toutes les nouvelles actions de Catégorie A ont été entièrement souscrites et libérées intégralement, ensemble avec une prime d'émission, par apports virtuels et par apport en numéraire, chaque fois à la date applicable de souscription et d'émission, de sorte que la somme totale de NEUF MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (EUR 9.769.000,-) faisant pour l'augmentation de capital:

- suivant l'émission des actions de Catégorie A1 la somme de QUARANTE-TROIS MILLE TROIS CENTS EUROS (EUR 43.300,-);

- suivant l'émission des actions de Catégorie A2 la somme de CINQUANTE-QUATRE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (EUR 54.390,-), et pour la prime d'émission le montant de:

- QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE SEPT CENTS EUROS (EUR 4.286.700,-) pour la prime d'émission relative aux actions de classe A1;

- CINQ MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE SIX CENT DIX EUROS (EUR 5.384.610,-) pour la prime d'émission relative aux actions de classe A2.

Tous ces montants ont été à la libre et entière disposition de la Société, chaque fois à la date applicable de souscription et d'émission, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant, qui la reconnaît expressément.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Capital Social. (Premier paragraphe). "Le capital émis de la Société est fixé à HUIT MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DIX NEUF MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 8.779.600,-) représenté par quatre cent dix mille neuf cent (410.900) Actions de Catégorie A1 (les "Actions de Catégorie A1"), quatre cent cinquante neuf mille cinquante quatre

(459.054) Actions de Catégorie A2 (les "Actions de Catégorie A2"), trois mille six cent quatre vingt onze (3.691) Actions de Catégorie B1 (les "Actions de Catégorie B1"), deux mille six cent quatre vingt deux (2.682) Actions de Catégorie B2 (les "Actions de Catégorie B2"), trois cent douze (312) actions de catégorie C1 (les "Actions de Catégorie C1") et mille trois cent vingt et une (1.321) actions de catégorie C2 (les "Actions de Catégorie C2"). Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée."

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille trois cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DEMMEL, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13201. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Belvaux, le 16 novembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009144830/185.

(090175643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Welsh S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 40.319.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue extraordinairement en date du 27 octobre 2009*

1. La société à responsabilité limitée INTERAUDIT S.à r.l., réviseurs d'entreprises a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010

Luxembourg, le 11 NOV. 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour WELSH S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009144491/19.

(090174703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Maurits Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 44.720.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2009.

MAURITS HOLDING S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur A

Signatures

Référence de publication: 2009144440/15.

(090174165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

VECTIS Group S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 441.420,00.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.929.

Assemblée Générale extraordinaire de Vectis Group S.A., le 12 novembre 2009

Première résolution:

L'Assemblée Générale décide de révoquer Monsieur Daniel Beerens de son Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009144423/11.

(090174425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

RegEnergys Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.455.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of October.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The public limited company governed by the laws of Luxembourg "REGENERYS HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.", established and having its registered office in L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue, inscribed in the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 140680,

here duly represented by the joint signature of one director of class A and one director of class B, namely:

- Mr Patrick GOLDSCHMIDT, maître en sciences économiques, professionally residing in L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue, and

- Mr Johan SMITS, director, born in Zuilen (The Netherlands), on the 8th of September 1947, residing in CH-1228 Plan-les-Ouates, 8, Chemin de la Bistoquette (Switzerland), himself here represented by Mr Patrick GOLDSCHMIDT, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities,

Said appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to enact that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder"), of the private limited liability company "RegEnergys, Finance (Luxembourg) S.à r.l.", (hereafter the "Company"), established and having its registered office in L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 143455, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 3rd of December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 6 of the 3rd of January 2009,

that the bylaws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 20th of March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 809 of the 15th of April 2009, and that it has taken, through its representative, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to decrease the corporate capital to the extent of twenty-seven million nine hundred and seventy thousand US Dollars (27,970,000.- USD) in order to reduce its present amount from twenty-eight million and twenty thousand US Dollars (28,020,000.- USD) to fifty thousand US Dollars (50,000.- USD), by cancellation of two hundred seventy-nine thousand seven hundred (279,700) share quotas with a par value of one hundred US dollar (100.- USD) each and by reimbursement to the Sole Shareholder of the said amount of twenty-seven million nine hundred and seventy thousand US Dollars (27,970,000.- USD).

All powers are conferred to the board of managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments, to the cancellation of the share quotas and the shareholder's reimbursement.

Reimbursement delay:

The undersigned notary has drawn the attention of the assembly to the provisions of article 69 of the law on commercial companies establishing a legal protection in favour of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the shareholders cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

112643

Second resolution

As a consequence of the foregoing, the Sole Shareholder decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association in order to give it the following wording:

" **Art. 5. (First paragraph).** The corporate capital is set at fifty thousand US Dollars (50,000.- USD) represented by five hundred (500) share quotas with a par value of one hundred US dollar (100.- USD) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at 1,800.- EUR.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to representative of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente octobre.

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

La société anonyme régie par les lois du Luxembourg "REGENERSYS HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.", établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 140680,

ici dûment représentée par la signature conjointe d'un administrateur de classa A et d'un administrateur de classe B, à savoir:

- Monsieur Patrick GOLDSCHMIDT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue, et

- Monsieur Johan SMITS, directeur, demeurant à CH-1228 Plan-les-Ouates, 8, Chemin de la Bistoquette, (Suisse), lui-même ici représenté par Monsieur Patrick GOLDSCHMIDT, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est la seule associée ("Associée Unique"), de la société à responsabilité limitée "RegEnergys Finance (Luxembourg) S.à r.l.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 143455, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 6 du 3 janvier 2009,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 809 du 15 avril 2009,

et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de réduire le capital social à hauteur de vingt-sept millions neuf cent soixante-dix mille dollars US (27.970.000.- USD) pour le ramener de son montant actuel de vingt-huit millions et vingt mille dollars US (28.020.000.- USD) à cinquante mille dollars US (50.000.- USD), par annulation de deux cent soixante-dix-neuf mille sept cents (279.700) parts sociales avec une valeur nominale de cent dollars US (100.- USD) chacune et par remboursement dudit montant de vingt-sept millions neuf cent soixante-dix mille dollars US (27.970.000.- USD) à l'Associée Unique.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil de gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des parts sociales et au remboursement des actionnaires.

Délai de remboursement:

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

112644

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associée Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à cinquante mille dollars US (50.000,- USD), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (100,- USD) chacune."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à 1.800,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: GOLDSCHMIDT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 novembre 2009. Relation GRE/2009/4115. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 23 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009144840/117.

(090175096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

PTC Essen Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 117.290.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009144438/10.

(090174167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Eastern Europe Real Estate Opportunities Sicar, S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 125.810.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009144430/12.

(090174174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

S.I.I.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels.

R.C.S. Luxembourg B 89.516.

L'an deux mille neuf, le neuf octobre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de "S.I.I.G. S.A." (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est fixé à L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.516.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Hesperange, le 2 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1695 du 27 novembre 2002 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stergios PAPAGEORGIU, administrateur de société, demeurant à Luxembourg qui désigne comme secrétaire Madame Véronique BARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme Scrutateur Monsieur Ubaldo DRAGO, administrateur de société, demeurant à Hellange (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur formant ensemble le Bureau).

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Monsieur le Président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présence susmentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Monsieur le Président met au vote les résolutions suivantes, approuvées à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se reconnaissant comme dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société:

- d'un montant de € 549.000,- (cinq cent quarante-neuf mille Euros) par versement en espèces d'un montant de € 419.500,- (quatre cent dix-neuf mille cinq cents Euros) par l'actionnaire PAPAS S.A., et

- par incorporation des comptes associés de Monsieur Ubaldo DRAGO pour un montant de € 103.600,- (cent trois mille six cents Euros) et

- de Monsieur Stergios PAPAGEORGIU pour un montant de € 25.900,- (vingt-cinq mille neuf cents Euros),

le tout afin de porter le capital social de son montant actuel de € 31.000,- (trente et un mille Euros) à € 580.000,- (cinq cent quatre-vingt mille Euros), par l'augmentation de la valeur nominale des actions au montant de € 580,- (cinq cent quatre-vingts Euros) chacune.

La preuve du versement de € 549.000,- a été soumise au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat bancaire, ce qu'il reconnaît expressément.

L'existence et le montant des comptes associés sont documentés par le bilan de la Société et confirmés au moyen d'un certificat établi par le comptable de la société, Monsieur Francis BINSFELD, demeurant à Colmar-Berg, en date du 9 octobre 2009.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à € 580.000,- (cinq cent quatre-vingt mille Euros) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de € 580,- (cinq cent quatre-vingts Euros) chacune."

En suite de cette augmentation, les actions sont souscrites comme suit:

- PAPAS S.A.	750 actions
- M. Ubaldo DRAGO	200 actions
- M. Stergios PAPAGEORGIU	50 actions
- TOTAL:	1.000 actions

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y intégrer le changement mentionné ci-dessus et de nommer Monsieur Stergios PAPAGEORGIU, prénommé, pour exécuter, au nom de la Société, les modifications nécessaires dans le registre des actions de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts comme suit:

"La société a pour objet, tant pour le compte de tiers que pour son propre compte, toutes activités d'achat, vente et mise en valeur de tous immeubles bâtis et non bâtis, ainsi que toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières et de location se rapportant directement ou indirectement à son objet social."

Le reste de l'article est inchangé.

Frais

Le montant des frais relatifs au présent acte est estimé à environ deux mille deux cent soixante-dix euros.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Capellen.

Et, après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du Bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. PAPAGEORGIU, U. DRAGO, V. BARATON, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 14 octobre 2009. Relation: CAP/2009/3527. Reçu soixante-quinze euros. 75,- €.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 23 octobre 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009144772/75.

(090175589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Cemex Global Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 23.372.737.387,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 138.861.

*Extraits des résolutions de l'associé unique
de la société prises en date du 26 octobre 2009*

L'associé unique a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009:

- Madame Sibylle BLÄTTLER, gérant, demeurant professionnellement à CH-6052 Hergiswil, 72C, Seestrasse
- Monsieur François BROUXEL, gérant, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse
- Madame Nassera ZEMMOUR-HAMZAOUI, gérant, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Sainte Zithe
- Monsieur Raul Ernesto PUENTE RODRIGUEZ, gérant, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Sainte Zithe
- Monsieur René Alejandro MARTINEZ FLORES, gérant, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Sainte Zithe
- KPMG Audit S.à r.l., réviseur d'entreprise, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, immatriculée au registre de commerce sous le numéro B 103.590

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009144568/25.

(090174060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

SIFC Office & Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 155.000.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 110.937.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of September,

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC Office & Retail S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Lu-

xembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.937 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 119 of January 18, 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on May 27, 2009, and in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1722 of September 9, 2009.

SIFC Development Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.942 (the Sole Shareholder),

represented by Ms Marion Géniaux, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 16, 2009, the said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;
- II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty million Korean Won (KRW 20,000,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred and thirty-five million Korean Won (KRW 135,000,000.-) to an amount of one hundred and fifty-five million Korean Won (KRW 155,000,000.-) by the issuance of twenty (20) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-) each, having the same rights as the existing share quotas;

2. Allocation of an amount of six hundred eighty-two thousand eight hundred and seventy Korean Won (KRW 682,870.-) to the share premium account of the Company;

3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 and 2 above;
4. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;
5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

- III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty million Korean Won (KRW 20,000,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred and thirty-five million Korean Won (KRW 135,000,000.-) to an amount of one hundred and fifty-five million Korean Won (KRW 155,000,000.-) by the issuance of twenty (20) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-) each, having the same rights as the existing share quotas.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for twenty (20) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company and to pay them up by payment in cash amounting to seventeen thousand one hundred and seven United States Dollars and forty-two Cents (USD 17,107.42), being the equivalent of twenty million six hundred eighty-two thousand eight hundred and seventy Korean Won (KRW 20,682,870.-) at the exchange rate of USD 1.- = KRW 1,209, of which twenty million Korean Won (KRW 20,000,000.-) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and six hundred eighty-two thousand eight hundred and seventy Korean Won (KRW 682,870.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of seventeen thousand one hundred and seven United States Dollars and forty-two Cents (USD 17,107.42), being the equivalent of twenty million six hundred eighty-two thousand eight hundred and seventy Korean Won (KRW 20,682,870.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at one hundred and fifty-five million Korean Won (KRW 155,000,000.-) represented by hundred and fifty-five (155) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-). The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit septembre,

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC Office & Retail S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.937 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 119 du 18 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 27 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1722 du 7 septembre 2009.

SIFC Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.942 (l'Associé Unique),

représentée par Mademoiselle Marion Géniaux, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 septembre 2009,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt millions de Won coréens (KRW 20.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent trente-cinq millions de Won coréens (KRW 135.000.000,-) à un montant de cent cinquante-cinq millions de Won coréens (KRW 155.000.000,-), par l'émission de vingt (20) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Allocation d'un montant de six cent quatre-vingt-deux mille huit cent soixante-dix Won coréens (KRW 682.870,-) au compte prime d'émission de la Société;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée aux points 1. et 2. ci-dessus;

4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;

5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide (i) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt millions de Won coréens (KRW 20.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent trente-cinq millions de Won coréens (KRW 135.000.000,-) à un montant de cent cinquante-cinq millions de Won coréens (KRW 155.000.000,-), par l'émission de vingt (20) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire vingt (20) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et les payer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à dix-sept mille cent sept dollars américains et quarante deux Cents (USD 17.107,42) équivalant à vingt millions six cent quatre-vingt-deux mille huit cent soixante-dix Won coréens (KRW 20.682.870,-). au taux de change de USD 1,- = KRW 1.209, dont vingt millions de Won coréens (KRW 20.000.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société et six cent quatre-vingt-deux mille huit cent soixante-dix Won

coréens (KRW 682.870,-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société. Le montant total de dix-sept mille cent sept dollars américains et quarante deux Cents (USD 17.107,42) équivalant à vingt millions six cent quatre-vingt-deux mille huit cent soixante-dix Won coréens (KRW 20.682.870,-) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à cent cinquante-cinq millions de Won coréens (KRW 155.000.000,-) représenté par cent cinquante-cinq (155) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: M. GÉNIAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39599. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009144774/148.

(090175548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Towers Investments Sicar, S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 125.809.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009144429/12.

(090174176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Reyl Conseil S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 148.898.

Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 novembre 2009

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat et pour une durée déterminée qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2015 un nouvel administrateur de classe B: François REYL, né le 5 Octobre 1965 à New-York (USA), résidant au 19 Chemin de Coudrée 1223 Cologny, Suisse.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009144495/16.

(090174634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

AXA Mezzanine II S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 138.458.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eight of October.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr Andreas DEMMEL, private employee, with professional address in Luxembourg;

acting in his capacity as special proxy holder of "AXA Mezzanine II S.A., SICAR", a Luxembourg Société d'investissement en capital à risque incorporated under the form of public limited company (société anonyme), having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, of 6 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1294 of May 28, 2008 the articles of incorporation of which have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 23 July 2009, published in the Mémorial, number 1694 of 02 September 2009 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.458 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on him by the resolutions adopted by the Board of Directors of the Company on 24 June 2009, an excerpt of which resolutions, signed *ne varietur* by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued capital of the Company is set at one million seven hundred seventy-three thousand eight hundred ninety euros (EUR 1,773,890.-) divided into one hundred twenty-one thousand two hundred sixty-six (121,266) class A Series 1 shares (the "Class A Series 1 Shares"), fifty-two thousand one hundred twenty (52,120) class A Series 2 shares (the "Class A Series 2 Shares"), two thousand six hundred eighty-two (2,682) class B shares (the "Class B Shares") and one thousand three hundred twenty-one (1,321) class C shares (the "Class C Shares"). Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-), all of which are fully paid up.

II. That pursuant to Article FIVE (5) of the Company's articles of association (the "Articles"), the authorised capital of the Company has been fixed at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) to be divided into twenty-four million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (24,987,500) Class A Series 1 shares, twenty-four million nine hundred eighty-seven thousand five hundred (24,987,500) Class A Series 2 shares, sixteen thousand five hundred (16,500) Class B shares and eight thousand five hundred (8,500) Class C shares. Each authorised share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and that pursuant to the same Article FIVE (5), the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the Articles of Association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board of Directors of the Company, in its meeting of 24 June 2009 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article FIVE (5) of the Company's articles of association, has decided with value date 03 July 2009 an increase of the issued share capital by a total amount of sixty-seven thousand euros (EUR 67,000.-) by the creation of four thousand six hundred eighty-six (4,686) new Class A Series 1 Shares and two thousand fourteen (2,014) new Class A Series 2 Shares, the new Class A Series 1 Shares and the new Class A Series 2 Shares (the "New Shares"), each having a nominal value of ten euros (EUR 10.-), the New Class A Series 1 Shares having the same rights and privileges that the existing Class A Series 1 Shares, and together with a share premium in a total amount of six million six hundred thirty-three thousand euros (EUR 6,633,000.-).

IV. That the Board of Directors of the Company, with effect on the date of the board meeting and with value date 03 July 2009,

has issued and accepted four thousand six hundred eighty-six (4,686) new Class A Series 1 Shares and two thousand fourteen (2,014) new Class A Series 2 Shares having a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each in the following proportions:

- Six hundred seventy-one point three (671.3) of the new Class A Series 1 Shares and all two thousand fourteen (2,014) of the new Class A Series 2 Shares have been subscribed and fully paid-up by AXA Life Insurance Company Ltd, having its registered office at NBF Platinum Power, 1-17-3 Shirokane Minato-ku, Tokyo 108-8020, Japan, together with a share premium in a total amount of two million six hundred fifty-eight thousand five hundred seventeen euros and seventy-four cents (EUR 2,658,517.74);

- Seven hundred thirty-eight point five (738.5) of the new Class A Series 1 Shares have been subscribed and fully paid-up by AXA Trireme LP, having its registered office at 22 Grenville Sreet, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Island, together with a share premium in a total amount of seven hundred thirty-one thousand ninety-one euros ninety-five cents (EUR 731,091.95);

- Four hundred twenty-nine point seven (429.7) of the new Class A Series 1 Shares have been subscribed and fully paid-up by AXA UK Group Pension Scheme, having its registered office at 55, Grosvenor Street, London W1K 3HY, United Kingdom, together with a share premium in a total amount of four hundred twenty-five thousand three hundred sixty-two euros and thirty-three cents (EUR 425,362.33);

- Thirteen point four (13.4) of the new Class A Series 1 Shares have been subscribed and fully paid-up by Assurances du Crédit Mutuel IARD SA, having its registered office at 42, rue des Mathurins, F-75008 Paris, France, together with a share premium in a total amount of thirteen thousand two hundred ninety-two euros and eighty-six cents (EUR 13,292.86);

- One hundred thirty-four point three (134.3) of the new Class A Series 1 Shares have been subscribed and fully paid-up by Assurances du Crédit Mutuel Vie SA, having its registered office at 42, rue des Mathurins, F-75008 Paris, France, together with a share premium in a total amount of one hundred euros and twenty cents (EUR 132,925.54);

- Forty point three (40.3) of the new Class A Series 1 Shares have been subscribed and fully paid-up by Assurances du Crédit Mutuel Vie Fonds Propres, having its registered office at 42, rue des Mathurins, F-75008 Paris, France, together with a share premium in a total amount of thirty-nine thousand eight hundred seventy-seven euros and fifty-five cents (EUR 39,877.55);

- Thirteen point four (13.4) of the new Class A Series 1 Shares have been subscribed and fully paid-up by Assurances du Crédit Mutuel Vie Société d'Assurances Mutuelles, having its registered office at 42, rue des Mathurins, F-75008 Paris, France, together with a share premium in a total amount of thirteen thousand two hundred ninety-two euros eighty-six cents (EUR 13,292.86);

- One thousand four hundred twenty-three point two (1,423.2) of the new Class A Series 1 Shares have been subscribed and fully paid-up by AXA Life Ltd (Group Life), having its registered office at Affolternstrasse 42, 8050 Zurich, Switzerland, together with a share premium in a total amount of one million four hundred nine thousand fourteen euros and fifty cents (EUR 1,409,014.50);

- Two hundred eighty-two (282) of the new Class A Series 1 Shares have been subscribed and fully paid-up by AXA Life Ltd (Individual Life), having its registered office at Affolternstrasse 42, 8050 Zurich, Switzerland, together with a share premium in a total amount of two hundred seventy-nine thousand hundred forty-three euros and ninety-three cents (EUR 279,143.93);

- Five hundred seventy-seven point four (577.4) of the new Class A Series 1 Shares have been subscribed and fully paid-up by AXA Insurance Ltd, having its registered office at Affolternstrasse 42, 8050 Zurich, Switzerland, together with a share premium in a total amount of five hundred seventy-one thousand five hundred eighty euros and seventy cents (EUR 571,580.70);

- Two hundred sixty-eight point five (268.5) of the new Class A Series 1 Shares have been subscribed and fully paid-up by Régime de rentes du Mouvement Desjardins, having its registered office at 100 Avenue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 7N5 Canada together with a share premium in a total amount of two hundred sixty-five thousand eight hundred fifty-two euros and seven cents (EUR 265,852.07);

- Ninety-four (94) of the new Class A Series 1 Shares have been subscribed and fully paid-up by Régime de Retraite de l'Université du Québec having its registered office at 2600 Boulevard Laurier, Tour de la Cité, 6th floor, bureau 600, Québec QC G1V 4W1 together with a share premium in a total amount of ninety-three thousand forty-seven euros and ninety-eight cents (EUR 93,047.98).

V. That all these new Class A Series 1 Shares and Class A Series 2 Shares have been entirely subscribed and fully paid up, together with the share premium, by contributions in cash, each time at the relevant date of subscription and issue, so that the total amount of SIX MILLION SEVEN HUNDRED THOUSAND EUROS (EUR 6,700,000.-) thus being for the capital increase the amount of SIXTY-SEVEN EUROS (EUR 67,000.-) and for the paid up share premium the amount of SIX MILLION SIX HUNDRED THIRTY-THREE THOUSAND EUROS (EUR 6,633,000) has been at the entire and free disposal of the Company, each time at the relevant date of subscription and issue, proof of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this;

VI. That as a consequence of the above mentioned increases of the issued share capital, paragraph one of Article 5 of the Articles of Association is therefore amended and shall be read as follows:

Art. 5. Corporate Capital. "The issued capital of the Company is set at one million eight hundred forty thousand eight hundred ninety euros (EUR 1,840,890.-) divided into one hundred twenty-five thousand nine hundred fifty-two (125,952) Class A Series 1 Shares, fifty-four thousand one hundred thirty-four (54,134) Class A Series 2 Shares, two thousand six hundred eighty-two (2,682) Class B shares and one thousand three hundred twenty one (1,321) Class C shares. Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately three thousand six hundred euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

M. Andreas DEMMEL, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spécial de "AXA Mezzanine II S.A., SICAR", une société d'investissement en capital à risque constituée sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 06 mai 2008 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 1294 le 28 mai 2008 les statuts de laquelle ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 juillet 2009, publié au Mémorial numéro 1694 du 02 septembre 2009 et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.458 (la "Société"),

en vertu d'une procuration lui conférée par différentes résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 24 juin 2009; un extrait des dites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à un million sept cent soixante treize mille huit cent quatre vingt dix euros (EUR 1.773.890,-) représenté par cent vingt et un mille deux cent soixante six (121.266) actions de catégorie A Série 1 (les "Actions de Catégorie A Série 1"), cinquante deux mille cent vingt (52.120) actions de catégorie A Série 2 (les "Actions de Catégorie A Série 2"), deux mille six cent quatre vingt deux (2.682) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B") et mille trois cent vingt et une (1.321) actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C"). Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée.

II.- Qu'en vertu de l'article CINQ (5) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000,-), représenté par vingt-quatre millions neuf cent quatre vingt sept mille cinq cents (24.987.500) actions de Catégorie A Série 1, vingt-quatre millions neuf cent quatre vingt sept mille cinq cents (24.987.500) actions de Catégorie A Série 2, seize mille cinq cents (16.500) actions de Catégorie B et huit mille cinq cents (8.500) actions de Catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et qu'en vertu du même Article CINQ (5), le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III.- Que le Conseil d'Administration de la Société, par ses décisions du 24 juin 2009 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article CINQ (5) des statuts de la Société, a décidé sous date valeur 03 juillet 2009 une augmentation du capital social souscrit à concurrence soixante-sept mille euros (EUR 67.000,-) par la création et l'émission de quatre mille six cent quatre-vingt-six (4.686) nouvelles Actions de Catégorie A Série 1 (les "Actions de Catégorie A Série 1") et deux mille quatorze (2.014) nouvelles actions de catégorie A Série 2 (les "Actions de Catégorie A Série 2"), les nouvelles Actions de Catégorie A Série 1 et les nouvelles Actions de Catégorie A Série 2 (les "Nouvelles Actions") d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, les nouvelles Actions de Catégorie A Série 1 jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie A Série 1 existantes, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de six millions six cent trente-trois mille euros (EUR 6,633,000.-).

IV. Que le Conseil d'Administration de la Société, lors de la date de sa réunion et sous date valeur 03 juillet 2009 a émis et accepté la souscription de quatre mille six cent quatre-vingt-six (4.686) nouvelles actions de Catégorie A Série 1 et de deux mille quatorze (2.014) nouvelles actions de Catégorie A Série 2 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune dans les proportions suivantes:

- Six cent soixante et onze virgule trois (671.3) des nouvelles actions de Catégorie A Série 1 et deux mille quatorze (2.014) des nouvelles actions de Catégorie A Séries ont été souscrites et entièrement libérées par AXA Life Insurance Ltd, ayant son siège social à NBF Platinum Power, 1-17-3 Shirokane Minato-ku, Tokyo 108-8020, Japon, ensemble avec une prime d'émission pour un montant total de deux millions six cent cinquante-huit mille cinq cent dix-sept euros et soixante-quatorze cents (EUR 2.658.517,74);

- Sept cent trente-huit virgule cinq (738.5) des nouvelles actions de Catégorie A Série 1 ont été souscrites et entièrement libérées par AXA Trireme LP, ayant son siège social à 22 Grenville Sreet, St Helier, Jersey JE4 8PX, ensemble avec une prime d'émission pour un montant total de sept cent trente et un mille quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-quinze cents (EUR 731.091,95);

- Quatre cent vingt-neuf virgule sept (429.7) des nouvelles actions de Catégorie A Série 1 ont été souscrites et entièrement libérées par AXA UK Group Pension Scheme, ayant son siège social à 55, Grosvenor Street, London W1K 3HY, Royaume Uni, ensemble avec une prime d'émission pour un montant total de quatre cent vingt cinq mille trois cent soixante deux euros et trente-trois cents (EUR 425.362,33);

- Treize virgule quatre (13.4) des nouvelles actions de Catégorie A Série 1 ont été souscrites et entièrement libérées par Assurances du Crédit Mutuel IARD SA, ayant son siège social à 42, rue des Mathurins, F-75008 Paris, France, ensemble avec une prime d'émission pour un montant total de treize mille deux cent quatre-vingt douze euros et quatre-vingt-six cents (EUR 13.292,86);

- Cent trente-quatre virgule trois (134,3) des nouvelles actions de Catégorie A Série 1 ont été souscrites et entièrement libérées par Assurances du Crédit Mutuel Vie SA, ayant son siège social à 42, rue des Mathurins, F-75008 Paris, France, ensemble avec une prime d'émission pour un montant total de cent trente-deux mille neuf cent vingt-cinq euros et cinquante-quatre cents (EUR 132.925,54);

- Quarante virgule trois (40,3) des nouvelles actions de Catégorie A Série 1 ont été souscrites et entièrement libérées par Assurances du Crédit Mutuel Vie Fonds Propres, ayant son siège social à 42, rue des Mathurins, F-75008 Paris, France, ensemble avec une prime d'émission pour un montant total de trente-neuf mille huit cent soixante-dix-sept euros et cinquante-cinq cents (EUR 39,877.55);

- Treize virgule quatre (13,4) des nouvelles actions de Catégorie A Série 1 ont été souscrites et entièrement libérées par Assurances du Crédit Mutuel Vie Société d'Assurances Mutuelles, ayant son siège social à 42, rue des Mathurins, F-75008 Paris, France, ensemble avec une prime d'émission pour un montant total de treize mille deux cent quatre vingt douze euros et quatre-vingt-six cents (EUR 13.292,86);

- Mille quatre cent vingt-trois virgule deux (1.423,2) des nouvelles actions de Catégorie A Série 1 ont été souscrites et entièrement libérées par AXA Life Ltd (Group Life), ayant son siège social à Affolternstrasse 42, 8050 Zurich, Suisse, ensemble avec une prime d'émission pour un montant total d'un million quatre cent neuf mille quatorze euros et cinquante cents (EUR 1.409.014,50);

- Deux cent quatre-vingt-deux (282) des nouvelles actions de Catégorie A Série 1 ont été souscrites et entièrement libérées par AXA Life Ltd (Individual Life), ayant son siège social à Affolternstrasse 42, 8050 Zurich, Suisse, ensemble avec une prime d'émission pour un montant total de deux cent soixante-dix-neuf mille cent quarante-trois euros et quatre-vingt-treize cents (EUR 279.143,93);

- Cinq cent soixante-dix-sept virgule quatre (577,4) des nouvelles actions de Catégorie A Série 1 ont été souscrites et entièrement libérées par AXA Insurance Ltd, ayant son siège social à Affolternstrasse 42, 8050 Zurich, Suisse, ensemble avec une prime d'émission pour un montant total de cinq cent soixante et onze mille cinq cent quatre-vingt euros et soixante-dix cents (EUR 571.580,70);

- Deux cent soixante-huit virgule cinq (268,5) des nouvelles actions de Catégorie A Série 1 ont été souscrites et entièrement libérées par Régime de rentes du Mouvement Desjardins, ayant son siège social au 2600 Boulevard Laurier, Tour de la Cité, 6ème étage, bureau 600, Québec QC G1V 4W1, ensemble avec une prime d'émission pour un montant total de deux cent soixante-cinq mille huit cent cinquante-deux euros et sept cents (EUR 265.852,07);

- Quatre-vingt-quatorze (94) des nouvelles actions de Catégorie A Série 1 ont été souscrites et entièrement libérées par Régime de Retraite de l'Université du Québec, ayant son siège social au 2600 Boulevard Laurier, Tour de la Cité, 6^{ème} étage, bureau 600, Québec QC G1V 4W1, ensemble avec une prime d'émission pour un montant total de quatre-vingt-treize mille quarante-sept euros et quatre-vingt-dix-huit cents (EUR 93.047,98);

V. Que toutes les nouvelles actions de Catégorie A Séries 1 et Class A Séries 2 ont été entièrement souscrites et libérées intégralement, avec une prime d'émission, par apport en numéraire, à la date applicable de souscription et d'émission, de sorte que la somme totale de SIX MILLIONS SEPT CENT MILLE EUROS (EUR 6.700.000,-) faisant pour l'augmentation de capital la somme de SOIXANTE-SEPT MILLE EUROS (EUR 67.000,-) et pour la prime d'émission le montant de SIX MILLIONS SIX CENT TRENTÉ-TROIS MILLE EUROS (EUR 6.633.000,-) a été à la libre et entière disposition de la Société, à la date applicable de souscription et d'émission, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant, qui la reconnaît expressément.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital Social. "Le capital émis de la Société est fixé à un million huit cent quarante mille huit cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.840.890,-) représenté par cent vingt-cinq mille neuf cent cinquante-deux (125.952) actions de catégorie A Série 1, cinquante-quatre mille cent trente-quatre (54.134) actions de catégorie A Série 2, deux mille six cent quatre vingt deux (2.682) actions de catégorie B et mille trois cent vingt et une (1.321) actions de catégorie C. Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée."

112654

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille six cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DEMMEL, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13198. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Belvaux, le 16 novembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009144802/242.

(090175357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Regus Business Center Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.691.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 22 octobre 2009.

1. Administrateurs:

1.1. Regus Management Limited a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société avec effet au 22 octobre 2009;

1.2. Jasper Bekkering, 151 Kingsforweg, 1043 Amsterdam a été nommé administrateur de la société avec effet au 22 octobre 2009 jusqu'à la tenue de l'assemblée générale de 2012.

2. Commissaire aux comptes:

2.1. Jasper Bekkering a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes de la société avec effet au 22 octobre 2009;

2.2. Alter Audit S.à r.l., 69 rue de la Semois, L-2533 Luxembourg est nommé commissaire aux comptes de la société avec effet au 22 octobre 2009 jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de 2010.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009144418/23.

(090174260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Overseas Properties, Ltd. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 128.642.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 3 novembre 2009 que:

- Monsieur Guy HORNICK, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de Madame Vania BARAVINI, administrateur démissionnaire. Monsieur Guy HORNICK continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2009144417/15.

(090174221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

NASDAQ OMX Holding Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 136.112.

En date du 7 août 2009 Monsieur David Warren a démissionné de sa fonction de gérant catégorie B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009143694/10.

(090173764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Sodevibois, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 29.972.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 11 janvier 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 117 du 28 avril 1989; les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 29 juillet 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 505 du 25 octobre 1993, en date du 6 septembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 603 du 21 novembre 1996 et en date du 16 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 593 du 29 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 850 du 5 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 NOV. 2009.

SODEVIBOIS

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009143601/21.

(090173822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Soficam, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 29.301.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 novembre 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 39 du 13 février 1989. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 27 septembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 622 du 7 décembre 1995 et en date du 9 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 557 du 10 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 851 du 5 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 NOV. 2009.

SOFICAM

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009143600/20.

(090173824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Magimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwée.
R.C.S. Luxembourg B 132.310.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 2009
MAGIMMO S.A.

Signature

Référence de publication: 2009143607/12.

(090173722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Magimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwée.
R.C.S. Luxembourg B 132.310.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 2009
MAGIMMO S.A.

Signature

Référence de publication: 2009143609/12.

(090173710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Asia Property Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 121.777.

Le bilan de la Société au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Asia Property Fund

Signature

Référence de publication: 2009143603/11.

(090173886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Viooltje Investerings, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 31.153.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 11 mai 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 375 du 16 décembre 1989, statuts modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 18 juin 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 468 du 11 octobre 1993, en date du 10 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 93 du 14 mars 1994, et en date du 3 septembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 690 du 9 décembre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 762 du 18 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 NOV. 2009.

VIOOLTJE INVESTERING

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009143599/21.

(090173827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.
